DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 14 FEVRIER 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

24/001/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2024.

23-40594-DLSVAEC

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
 - les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
 - les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
 - les manifestations festives et les animations multi-activités ;

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 11 000 Euros (onze mille Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

ARTICLE 1

Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Montant en Euros
042013	Compagnie Après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00011158	5 000
011616	Association Musicale Socio Culturelle	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	00011122	1 000
180902	Cinclus	35 route des 3 Lucs à la Valentine 2ème Etage 13012 Marseille	00011209	5 000
TOTAL				11 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense soit 11 000 Euros (onze mille Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 - article 65748 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900914.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Sylvain SOUVESTRE